Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 27 (1947)

Heft: 10

Artikel: Une oeuvre accomplie en commun par une équipe d'hommes

hiérarchisée

Autor: Esperet, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une æuvre accomplie en commun par une équipe d'hommes hiérarchisée



G. Esperet

Secrétaire général adjoint de la

Confédération française des travailleurs chrétiens

L'expression « Association du capital et du travail » que l'on rencontre fréquemment aujourd'hui a-t-elle, à vos yeux, un sens et lequel?

L'expression « Association du capital et du travail » a certes pour nous un sens très précis, mais qui n'est pas conforme à l'idée que l'on se fait généralement de cette association.

Dans les projets les plus audacieux, sous ce terme, on a envisagé jusqu'à maintenant une association où capital et travail étaient à égalité. Souvent le capital gardait une prédominance sur le travail.

Revenant à la notion même de l'entreprise nous constatons que la meilleure définition qui puisse en être donnée est la suivante : Une œuvre accomplie en commun par une équipe d'hommes, hiérarchisée, possédant ou louant les moyens matériels nécessaires à cette activité.

Les apporteurs de capitaux mobiliers ou immobiliers apparaissent alors comme les propriétaires de biens loués. S'ils peuvent être associés aux travailleurs, ce n'est que dans une association où la prédominance appartient au travail. Les représentants de l'effort humain dans l'entreprise devant avoir le pas sur les propriétaires des moyens matériels.

Par quels moyens (transformation éventuelle de la structure juridique des entreprises) et par quel canal (délégation personnelle, comités d'entreprises, syndicats d'employeurs et de salariés, autres organes de la société) faudrait-il, selon vous, assurer au capital et au travail leur part respective d'influence dans la gestion de l'entreprise?

Le retour à cette échelle *vraie* de valeurs engagées dans l'entreprise comporte des transformations profondes dans le régime actuel. Elles se manifesteront particulièrement aux plans suivants :

1º L'autorité dans l'entreprise doit être attribuée aux chefs d'entreprises au nom de leurs capacités techniques, économiques et humaines, mais refusée à ceux qui n'auraient comme titre au commandement que la possession des choses. Le chef d'entreprise devant être formé, sélectionné, contrôlé : 1º par des organismes relevant de la profession ; 2º par un ordre des chefs d'entreprises qu'il appartiendrait de créer.

2º Le conseil dans l'entreprise serait assuré par la représentation de tous les travailleurs (délégués élus) dont le rôle serait de participer effectivement à toute

la gestion au sein du Conseil, étant entendu que les délibérations terminées ils reprendraient leur tâche particulière dans l'entreprise.

Ce Conseil ne pourrait d'ailleurs être efficace que si de temps en temps une réunion générale des travailleurs de l'entreprise permettait au chef d'entreprise et au Conseil de les mettre au courant des problèmes généraux.

3° La représentation des propriétaires du capital pourrait être envisagée dans des réunions au cours desquelles la direction de l'entreprise leur présenterait un compte rendu général de la marche de l'entreprise et où ils pourraient faire entendre leurs suggestions.

De cette façon leur rôle deviendrait exactement celui qui est actuellement réservé à tous les travailleurs dans l'entreprise.

Quel est le rôle de l'État en face des éléments capital et travail dans l'entreprise, dans la profession et dans l'économie nationale?

Le rôle de l'État, en face d'une pareille réorganisation de l'entreprise comme en face de l'organisation de la profession et de l'économie, nous apparaît essentiellement comme un rôle de contrôle au nom du bien commun.

Il est bien entendu que l'organisation de l'entreprise entrevue ne pourra réussir qu'en fonction d'une profession organisée assurant en collaboration avec les consommateurs et les épargnants la marche normale de l'économie qu'elle organise.

L'État contribue de plus à faciliter une pareille transformation par un travail de législation et la mise au point de facilités fiscales en permettant la réalisation.

Ce rôle n'exclut pas la réalisation de certaines nationalisations de services d'intérêt public à condition que celles-ci soient de véritables nationalisations, c'est-à-dire que l'État n'en assure pas seul la gestion, mais qu'elle soit effectuée en collaboration avec les professionnels et les usagers.

Comment envisagez-vous la répartition des fruits de l'entreprise en fonction de l'hypothèse que vous avez choisie pour l'organisation de sa gestion?

Dans l'hypothèse que nous avons choisie elle sera possible suivant une formule tenant compte des grands principes suivants :

- a) Détermination des résultats de l'entreprise; grâce aux moyens mis à notre disposition par la mécanographie, il sera possible de tenir les chiffres d'assez près et de les suivre, au moins trimestre par trimestre.
- b) Paiement des loyers-immeubles, outillage-capital investi et de roulement, suivant les contrats prévus.

- c) Détermination des amortissements et réserves en fonction des projets établis en commun.
- d) Partage du reste entre les travailleurs suivant un pourcentage établi tenant compte des responsabilités et de la valeur professionnelle.

Fort probablement, il sera impossible de faire cette détermination, à une cadence rapprochée on pourra alors procéder par versement d'avances complétées en fin d'exercice dès la connaissance des résultats.

Dans ce domaine, il faudra tenir compte : 1º des travailleurs ayant une *permanence*, un engagement dans l'entreprise, pour lesquels le système s'appliquera intégralement ; 2º des travailleurs passagers pour lesquels pourra être envisagée une rétribution forfaitaire suffisante.

L'affichage des résultats et de leur partage devra être une règle intangible si l'on veut que soit maintenu le climat nécessaire.

La réforme ainsi préconisée demandera un certain temps pour être réalisée. En aucun cas il ne s'agira de promouvoir une réalisation standard, ce qui serait ridicule, mais les principes étant appliqués, il faudra permettre des expériences diverses et des réalisations différentes.

L'effort à porter sur les structures est grand, mais celui qui devra être tenté dans le domaine de la formation des hommes est encore plus considérable. Chefs d'entreprises et travailleurs devront poursuivre leur éducation pour arriver à cette réalisation. C'est la tâche des organisations professionnelles aidées par l'État de créer les organismes dotés de moyens puissants qui pourront tendre vers ce résultat grâce à l'emploi de méthodes modernes.

Résumer en quelques lignes un pareil sujet, c'est courir le risque de manquer de nuances, nous n'y avons pas échappé. Peut-être pour cette raison nous traiterat-on d'utopistes ou de rêveurs.

Ayant réfléchi nous estimons qu'il est possible de tenter cette transformation. Les comités d'entreprises peuvent être à la fois l'élément de départ, le moyen éducatif, l'outil de transformation.

Avec de la patience et de la volonté, des hommes libres doivent pouvoir construire des entreprises ayant retrouvé leur sens humain, en remettant toutes valeurs en place dans une civilisation capable de nous grandir si nous les respectons, de nous écraser si nous les oublions.

Cofent